

**Dans ce numéro****Événement**

- Le pS-Eau à Mexico, au Forum mondial de l'eau en avril

**Mobilisation**

- Facilité UE pour l'eau : un mécanisme à pérenniser

**Eau potable et assainissement**

- Au Cambodge, pays de la civilisation de l'eau, les ménages développent des stratégies adaptées à leurs besoins

**Eau et environnement en Méditerranée**

- Une nouvelle vision de la coopération franco-marocaine
- 2IE : l'Institut de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement pour l'Afrique subsaharienne

**éditorial**

# Diriger l'aide au développement vers les structures locales

**A** lors que se tient le IV<sup>e</sup> Sommet Africités, la plus importante plateforme de dialogue sur la décentralisation sur le continent africain et que le Sommet mondial de l'eau qui s'est tenu au Mexique en mars de cette année a mis l'accent sur le rôle des collectivités locales, nous devons continuer à mettre en avant les réalisations et les initiatives qui sont menées par les collectivités françaises auprès de leurs homologues du Sud.

La mise en œuvre des actions propres à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au sein des collectivités locales africaines passe par un appui résolu de la France au pro-

cessus de décentralisation établi ou en cours dans de nombreux pays.

Cet appui c'est celui que l'Etat français peut apporter aux actions menées par les collectivités françaises mais c'est également le soutien aux fonds sous-souverains créés tant au niveau français par l'AFD qu'à celui de l'Union européenne avec la Facilité ACP-UE pour l'eau, ou encore au sein des banques de développement comme la Banque africaine de développement. Ces fonds doivent être pérennisés afin de soutenir des consortiums pluri-acteurs qui seuls peuvent permettre le développement concerté de l'ensemble des forces vives locales et plus particulièrement la société civile et ses élus.

Ces outils financiers existent maintenant, il faut participer à leur amélioration, voire à leur extension à des parties du monde non encore concernées, comme l'Amérique latine ou l'Europe de l'Est et centrale, certes moins frappées par la pauvreté, mais qui ont également besoin d'instruments adaptés au soutien des pouvoirs locaux.

A l'instar de ce qui est expérimenté au Maroc, il s'agit maintenant que l'aide publique au développement soit résolument dirigée vers le renforcement des infrastructures locales et les nécessaires compétences qui doivent les accompagner.

*Pierre-Marie Grondin*

## CRÉATION D'UN GROUPE D'ÉCHANGES SUR L'ACTION INTERNATIONALE « EAU ET ASSAINISSEMENT » DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Sous l'égide du Comité national de l'eau et de la commission nationale de la coopération décentralisée, un groupe d'échanges commun a été créé en décembre 2005 dans le but d'accompagner et renforcer les actions de coopération menées par les collectivités locales, les syndicats des eaux et les agences de l'eau.

Présidé et coprésidé par MM. Jacques Oudin et Kofi Yamgnane, les travaux de ce groupe, qui réunit une trentaine de personnes, se sont structurés autour de 5 axes :

- connaissance de la coopération décentralisée ;
- production d'outils et de documents ;
- promotion de la coopération décentralisée en France et à l'étranger ;
- information et formation des porteurs de projets français ;
- coordination entre les principaux acteurs (agences de l'eau, collectivités, ministères, AFD, Ong, etc.).

La loi du 9 février 2005, qui autorise les collectivités comme les agences à développer des actions de coopération décentralisée à hauteur de 1% des ressources issues des services de l'eau et de l'assainissement est à l'origine de la création de ce groupe, dont le secrétariat est assuré par le pS-Eau. Son objectif est de partager les connaissances et les expériences sur la base d'une feuille de route validée et d'une charte de la coopération décentralisée exprimant plus une philosophie qu'une contrainte.

Les travaux du groupe ont déjà montré l'importance des initiatives régionales. Deux initiatives de coopérations régionales ont ainsi fait l'objet d'une communication :

- La plate-forme « Auvergne Solidarité eau internationale : SOLEAU-VERGNE.

- La création par la Région Bretagne d'un groupe de réflexion prolongé par l'organisation avec la Croix verte internationale et l'ensemble des acteurs bretons des universités d'été de l'eau qui se dérouleront à Guidel du 29 au 31 septembre 2006.

Les travaux du groupe seront prochainement mis en ligne sur le site [www.eau-international-france.fr](http://www.eau-international-france.fr)

### Contacts :

- Secrétariat du Comité National de l'Eau : [philippe.guettier@ecologie.gouv.fr](mailto:philippe.guettier@ecologie.gouv.fr)
- Secrétariat de la commission nationale de la coopération décentralisée : [denis.pelbois@diplomatie.gouv.fr](mailto:denis.pelbois@diplomatie.gouv.fr)
- Secrétariat du groupe d'échange CNCD/CNE : [grondin@pseau.org](mailto:grondin@pseau.org)

## Sommaire

### ÉVÉNEMENT

3. I<sup>ve</sup> Forum mondial de l'eau  
**Cap sur les acteurs locaux**
5. Appel à mobilisation  
**Facilité ACP-UE pour l'eau : un mécanisme à pérenniser**

### EAU ET ASSAINISSEMENT EN ASIE DU SUD-EST

7. Accès à l'eau domestique au Cambodge  
**Au pays de la civilisation de l'eau, les ménages développent des stratégies adaptées à leurs besoins**

### EAU ET ENVIRONNEMENT EN MÉDITERRANÉE

9. Forum du partenariat maroco-français  
**Une nouvelle vision de la coopération franco-marocaine**
11. Réforme du groupe EIER-ETSHER  
**2IE : un Institut de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement pour l'Afrique subsaharienne**

### 13. LES INFOS DU PS-EAU

## Avis à tous les abonnés

L'équipe d'animation du pS-Eau transmet par courrier électronique des informations sur des propositions de financements internationaux en matière d'eau et d'assainissement, des offres de formations spécifiques, des invitations à des rencontres, des résumés ou des documents à télécharger, etc.

Pour recevoir régulièrement ces informations, transmettez-nous vos coordonnées (nom, prénom, fonction, organisme, email professionnel et/ou email personnel, adresse postale, téléphone) à :

[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)



Des actions locales pour un défi mondial

# Cap sur les acteurs locaux

**Du 16 au 22 mars dernier, la ville de Mexico accueillait plus de 25 000 visiteurs venus de 149 pays pour participer au IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau. Les messages portés par les acteurs français et leur partenaires y ont été entendus.**

Le IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau qui s'est déroulé cette année à Mexico comprenait plus de 200 sessions orientées autour de 5 thèmes et 5 perspectives transversales<sup>1</sup> portées par les acteurs de l'eau du monde entier et présentant plus de 500 exemples d'actions locales. Le World Water Expo a offert un espace d'exposition tant aux professionnels du secteur qu'aux exposants des pays, telle la France. Le Water Fair hébergeait des expositions de 108 gouvernements, organisations et régions.

Autour du thème central « Des actions locales pour un défi mondial », ce Forum s'est penché sur le plan local. C'est à ce niveau que les problèmes de l'eau ont le plus grand impact, et ce sont les acteurs locaux qui ont un rôle clé à jouer pour trouver des solutions qui mèneront vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Afin de mobiliser effectivement les acteurs français et leurs partenaires pour cet événement, un processus de collaboration et concertation a été lancé par les ministères des Affaires étrangères, de l'Écolo-

gie et du Développement durable, créant le « Partenariat français pour Mexico » (PFM). Rassemblant des représentants des collectivités, des ONG, des professionnels de l'eau et de l'assainissement, des chercheurs, des ministères et autres organismes publics (AFD, Fonds français pour l'environnement mondial, agences de l'eau, etc.), cette démarche<sup>2</sup> a permis à la France et à ses partenaires africains d'afficher une présence notable et constante pendant les six jours du forum.

## Les messages du PFM « Partenariat français pour Mexico »

Le PFM affichait 9 messages concertés que les partenaires souhaitaient soutenir. Ces messages portaient sur des thèmes liés à la gouvernance de l'eau, à l'eau et l'assainissement pour tous et à l'augmentation de l'aide internationale<sup>3</sup>. Ces messages furent portés à la fois à travers l'espace France et dans les sessions.

Deux des messages fortement soutenus par le PFM ont particuliè-

rement attiré l'attention. Il s'agit de l'importance du rôle des collectivités locales dans la gestion de l'eau et l'assainissement, et de la reconnaissance du droit à l'eau qui, malgré leur absence de déclarations finales, ont été largement débattues et soutenues par beaucoup des acteurs présents au Forum.

Sur les 206 sessions organisées, 20 l'ont été directement par les partenaires français. Le pS-Eau étaient copporteur de trois sessions, qui s'intégraient dans les thèmes de l'eau pour la croissance et le développement, de l'eau et l'assainissement pour tous, et la gestion de l'eau pour l'alimentation et l'environnement.

- La session « La Facilité ACP-UE pour l'eau - les mécanismes d'appel à propositions : un appui direct pour les acteurs locaux » était portée par le pS-Eau en collaboration avec la Commission européenne, la Coopération autrichienne, et le Women for partnership.

Au cours d'un débat soutenu, les acteurs locaux africains ont plébiscité le soutien direct de la Facilité qui pourrait leur permettre d'accé-

der à des fonds européens pour soutenir leurs actions locales, et les faire passer du projet au programme. Les participants ont suggéré des améliorations pour ce mécanisme, notamment qu'il soit ciblé vers les acteurs qui n'ont pas accès aux mécanismes de financement classiques. Il a aussi été suggéré de décentraliser la gestion des fonds, plus proche du terrain, en s'appuyant sur des réseaux régionaux. Des questions ont été soulevées à propos de la contrainte de 25 % de financement local et de la lourdeur de la bureaucratie en général ; le recours à un travail de facilitation a été suggéré.

- La session « Les financements solidaires et décentralisés Nord-Sud et Sud-Sud » a été organisée le troisième jour par le Conseil mondial de l'eau et le pS-Eau. Présidé par Angel Gurria, secrétaire

<sup>1</sup> [www.eau-international-france.fr/mexico](http://www.eau-international-france.fr/mexico)

<sup>2</sup> Cf. *Lettre du pS-Eau n° 50* et le site du PFM en note 1

<sup>3</sup> Textes complets consultables sur le site du PFM en note 1

général de l'OCDE, la session a examiné des mécanismes de financements décentralisés et solidaires comme contribution aux côtés de l'APD, pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus pauvres. Les actions locales présentées ont permis de montrer les caractéristiques et atouts de ces formes de financement : être proches du terrain, être pérennes, répondre aux besoins auxquels l'APD ne sait pas répondre, une mobilisation potentielle de sommes non négligeables (2 milliards d'euros entre tous les pays de l'OCDE) mais qui ne remplace surtout pas l'aide attendue des États.

Il est évident que, seuls, ces mécanismes ne peuvent répondre aux besoins, mais que tous ensemble, États, usagers, etc., doivent continuer à travailler pour répondre à ce défi global.

• La session sur « L'efficacité des usages et des potentiels d'économies d'eau en agriculture au Moyen-Orient » était portée par le pS-Eau, en collaboration avec le CIHEAM/ Bari et le FFEM.

Cette session a examiné cinq cas concrets dans divers pays méditerranéens, démontrant de forts potentiels d'économie d'eau agricole (40 % en Jordanie) combinant des innovations technologiques (water-cards, réutilisation des eaux usées...), des changements de pratiques agricoles (cultures intercalaires, irrigation déficitaire...), des évolutions des modes d'organisation des producteurs et la mise en place de réseaux de recherche, de formation Sud-Sud et Nord-Sud.

Cette nouvelle vision, où l'économie de la ressource existante et la gestion de la demande rompent avec le recours classique à une augmentation de l'offre, laisse augurer qu'un secteur agricole plus efficient et mieux intégré pourrait contribuer de façon significative à la couverture des besoins globaux

**Inauguration de l'Espace France.** De gauche à droite, Charles Josselin (président de CUF), Alain Le Gourriérec (ambassadeur de France), Maggie White (Eau Vive), Loïc Fauchon (président du conseil mondial de l'eau), Philippe Guettier (ministère de l'Écologie et du développement durable), Pierre-Marie Grondin (pS-Eau).

en eau, particulièrement en Méditerranée, qui concentre 60 % de la population dite pauvre en eau et où l'eau agricole représente 80 % de la consommation d'eau.

### **L'Espace France et les actions françaises dans le domaine de l'eau**

Lieu de visibilité autant que symbole de démarche originale de la mobilisation des acteurs français lors du forum, l'Espace France a été pensé et conçu pour être un lieu de communication, de rencontre et d'échanges pour tous les acteurs français et du monde entier, du secteur de l'eau.

En organisant des animations sur

Pour la clôture de l'Espace France, le dernier jour du Water Expo, Mme Olin, ministre de l'Écologie et du Développement durable, a félicité les partenaires français réunis pour Mexico. Elle a également tenu à saluer la présence des représentants des collectivités locales françaises aux côtés des professionnels et des ONG.

Mme Olin et M. Angel Gurria, ont lancé une initiative mondiale pour étendre et renforcer les financements décentralisés basés sur un principe de solidarité entre usagers de l'eau, sujet de la session du troisième jour portée par le pS-Eau et le Conseil mondial de l'eau. Cette initiative a été soutenue par de nombreux représentants de collectivités et en particulier par Mme



Christophe Le Jallé

l'Espace France, le PFM a souhaité créer un lieu d'échanges et de débats complémentaires aux sessions organisées par le Forum, dans un cadre convivial. Ces événements ont eu beaucoup de succès, attirant à chaque fois une foule de visiteurs, qui a pu suivre les présentations et débats en anglais, en espagnol ou en français.

Myriam Constantin, maire adjointe de Paris et représentant CGLU.

M. Charles Josselin (Cités-Unies-France) a fait une intervention remarquée sur l'importance de la coopération décentralisée et l'intérêt de soutenir des initiatives de ce type et de les professionnaliser tout en veillant à ne pas se substituer à la coopération des États. M.

Louis Le Pensec (CCRE) a renforcé cette vision de la solidarité européenne nécessaire et obligatoire, appuyé en cela par M. Jean Marie Bockel (AMGVF) qui a insisté sur le rôle important des grandes collectivités du Nord en matière de renforcement des capacités des collectivités du Sud.

Les participants ont tous reconnu la valeur ajoutée à une démarche concertée. Le fait de s'être organisé pour porter des messages soutenus par tous a fortement augmenté leur impact et leur visibilité. Pour le futur, il est maintenant question de pérenniser cette approche et de fédérer les acteurs français du domaine de l'eau afin de participer de façon coordonnée et effi-

► Conçu pour être un lieu de communication, de rencontre et d'échanges pour tous les acteurs français et du monde entier du secteur de l'eau, l'Espace France a attiré de très nombreux visiteurs.

cace aux travaux internationaux relatifs à l'eau. Un partenariat français pour l'eau est en discussion parmi tous les acteurs concernés. La participation française à la World Water Week de Stockholm en août dernier a consacré la poursuite de cette nouvelle approche.

Sarah Mackenzie (pS-Eau)

Christophe Le Jollé



## Appel à mobilisation

# Facilité ACP-UE pour l'eau : un mécanisme à pérenniser

Relever le défi de l'eau et de l'assainissement nécessite de développer des mécanismes de financements à destination des Etats du Sud, mais aussi à destination des acteurs locaux, confrontés aux réalités de terrain.

L'accès à l'eau et à l'assainissement reste un défi majeur à relever en particulier dans les pays en développement. L'un des objectifs du Millénaire pour le développement que s'est fixé la communauté internationale vise précisément à réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.

Atteindre cet objectif nécessite la mobilisation de tous : les Etats concernés, les acteurs locaux (collectivités locales, société civile, acteurs privés locaux, ONG locales...) d'une part, les populations, les partenaires financiers bi et multi-latéraux, les acteurs de la coopération décentralisée et les ONG des pays développés d'autre part.

Le soutien des bailleurs de fonds internationaux jouera un rôle déterminant dans ce processus. En complément de l'aide publique au développement orientée vers les Etats des pays en développement (aide budgétaire au niveau national), d'autres mécanismes de financements sont attendus pour cibler directement une part de l'aide publique au soutien d'actions locales pour le développement de services d'eau potable et d'assainissement en cohérence avec les orientations définies au niveau national. Ceci a été clairement souligné dans le rapport « Financer l'eau pour tous » du Panel mondial sur le financement des infrastructures de l'eau.

Il est bien entendu nécessaire de soutenir les gouvernements centraux pour l'élaboration de stratégies nationales et pour mettre en

œuvre des programmes sectoriels nationaux. Dans le même temps, des mécanismes de financement complémentaires sont à développer, tout particulièrement à destination des collectivités locales, acteurs sous-souverains, qui ont la responsabilité et la charge de répondre aux demandes des habitants en matière de services publics.

Les actions actuellement mises en œuvre par ces collectivités locales sont conduites en partenariat avec les acteurs locaux, l'Etat et les acteurs de la société civile internationale, et s'appuient sur les finances locales, des financements nationaux, mais nécessitent également des appuis financiers internationaux. Ces actions présentent l'avantage d'être plus proches des attentes des populations, d'être

plus souples et ainsi plus rapides dans leur mise en œuvre tout en respectant le rythme de chaque partenaire.

Des mécanismes d'appel à propositions accessibles aux collectivités locales et à leurs partenaires locaux dans les pays en développement, et encourageant les partenariats avec des acteurs de la société civile internationale, tels que la Facilité ACP-UE pour l'eau, constituent une voie pour rendre accessibles directement aux collectivités locales et aux organisations de la société civile, des financements provenant des organismes bi et multilatéraux. Un tel mécanisme est une réponse concrète, pour créer un pont entre les demandes locales et l'offre des bailleurs de fonds, et pour compléter les moyens nécessaires au niveau local.

### Initiateurs et organismes relais de l'appel

- ▶ pS-Eau (Programme solidarité Eau), France : [www.pseau.org](http://www.pseau.org) • [le-jalle@pseau.org](mailto:le-jalle@pseau.org)
- ▶ PDM (Partenariat pour le Développement Municipal), Bénin [www.pdm-net.org](http://www.pdm-net.org) • [pdm@pdm-net.org](mailto:pdm@pdm-net.org)
- ▶ CGLUA (Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique), Afrique [www.uclgafrica.org](http://www.uclgafrica.org) • [enquiry@uclgafrica.org](mailto:enquiry@uclgafrica.org)
- ▶ Eau Vive, France : [www.eau-vive.org](http://www.eau-vive.org) • [maggie.white@eau-vive.org](mailto:maggie.white@eau-vive.org)
- ▶ Protos, Belgique : [www.protos.be](http://www.protos.be) • [info@protos.be](mailto:info@protos.be)
- ▶ SIE (Secrétariat international de l'eau) : [www.i-s-w.org](http://www.i-s-w.org) • [info@i-s-w.org](mailto:info@i-s-w.org)
- ▶ SEE (Solidarité Eau Europe), Europe : [www.s-ee.org](http://www.s-ee.org) • [see@s-ee.org](mailto:see@s-ee.org)
- ▶ Women for Water Partnership (WfWfW), Pays Bas : [www.womenforwater.org](http://www.womenforwater.org)

### Vers un financement multilatéral décentralisé

Les acteurs locaux des pays ACP ont, à de nombreuses occasions, plébiscité le soutien direct que la Facilité leur apporte pour accéder à des fonds européens. La Facilité permet de soutenir leurs actions locales et de les faire passer du stade de projets à celui de programme, s'inscrivant dans le cadre de leurs stratégies locales pour atteindre les OMD. Ils considèrent cet outil comme innovant et approprié pour répondre à leurs attentes :

- la Facilité ACP-UE reconnaît le caractère autonome des collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement, autant que la pertinence du niveau local pour relever le défi de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ;
- la Facilité renforce la capacité et la responsabilité locale de formulation et de mise en œuvre de stratégies d'accès et de gestion des services ;
- la Facilité complète les autres mécanismes existants et contribue positivement à un meilleur impact de l'aide au développement ;

- la Facilité encourage la dynamique de formulation de projets et de programmes (effet incitatif), améliore les capacités locales de conduite de projets en partenariat avec les autres acteurs, et a de ce point de vue des conséquences positives sur l'amélioration de la gouvernance ;

- en encourageant la création de coalitions d'acteurs locaux, la Facilité ouvre la possibilité d'un changement d'échelle et une évolution des démarches de projets vers des démarches de programmes et la construction de politiques locales et/ou régionales ;

- la Facilité assure la cohérence entre les propositions retenues et les politiques et stratégies nationales en considérant cette adéquation comme un critère clé de sélection ;

- la Facilité transfère le savoir-faire en matière de négociation avec les bailleurs au niveau des maîtres d'ouvrages locaux.

Par le nombre et la qualité des propositions reçues, le premier appel à propositions a démontré qu'il existe une réelle demande des partenaires locaux, qui se traduit par la formulation de projets de

qualité. Cet appel à propositions a de plus démontré que ces acteurs locaux, en complément de l'appui financier apporté par la Commission européenne, savent mobiliser les cofinancements nécessaires, démontrant ainsi l'effet de levier d'un tel mécanisme.

### Un dispositif à maintenir au moins jusqu'en 2015

Maintenant que la Facilité a démontré tout son intérêt, elle doit devenir un outil permanent de la Commission européenne au moins jusqu'en 2015 pour accompagner la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. La pérennité de cet outil financier, très attendue des acteurs locaux, passe par sa prise en compte dans le 10<sup>e</sup> FED.

La transformation de la Facilité en un instrument qui fait l'objet d'appels à propositions annuels permettrait aux partenaires locaux de prendre cette donnée en compte dans leur cycle de gestion de projets et ainsi de programmer 6 ou 12 mois à l'avance les étapes préparatoires et la formulation d'un projet. De plus, ce mécanisme annuel ferait de la Facilité un puissant vecteur de renforcement des capacités de planification et de programmation des collectivités locales, en favorisant l'adoption de l'approche partenariale et de la gestion axée sur les résultats recommandés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

D'autres bailleurs de fonds devraient pouvoir s'inspirer de ce mécanisme innovant, qui n'est pas en contradiction avec le processus d'harmonisation entre bailleurs de fonds (cf. Déclaration de Paris), mais une nouvelle voie pour mieux répondre aux besoins et demandes locales et améliorer l'impact de l'aide au développement. Pour ce faire, voici quatre propositions :

1. Cibler spécifiquement la Facilité sur les collectivités locales et leurs partenaires de la société civile, acteurs bénéficiant rarement des mécanismes de financement « classiques ». Il n'est pas acceptable que les organisations internationales qui fonctionnent déjà sur du budget issu de l'APD bénéficient de financement de la Facilité. Elles ont leur rôle à jouer en tant que codonateurs et partenaires mais pas en tant que récepteur des fonds.

2. Assurer une gestion décentralisée de la Facilité au plus près des acteurs concernés. Ceci peut impliquer de déléguer la gestion de la procédure d'appel à propositions et du choix des bénéficiaires à des organismes intermédiaires régionaux en prise avec les réalités du terrain. Ces organismes seraient eux-mêmes sélectionnés de manière transparente et supervisés afin qu'ils conduisent les opérations d'appel et de sélection des propositions, puis de suivi de leur mise en œuvre, de manière transparente et dans des exigences de coûts et de délais raisonnables.

3. Abaisser légèrement le seuil du montant minimal des propositions à soumettre au financement de la Facilité, afin qu'il soit en adéquation avec les capacités réelles de gestion des acteurs locaux, tout en maintenant le seuil nécessaire pour déclencher la création de coalitions locales entre collectivités et/ou acteurs de la société civile (idéalement, ce seuil pourrait être fixé entre 50 000 et 100 000 €).

4. Mettre en place des mécanismes d'appui (formations) et d'accompagnement à l'attention des acteurs locaux pour renforcer leur capacité à formuler et à élaborer leurs propositions. Dans le cadre du 2<sup>e</sup> appel à propositions, la France et les Pays-Bas soutiennent déjà de tels mécanismes.

Accès à l'eau domestique au Cambodge

# Au pays de la civilisation de l'eau, les ménages développent des stratégies adaptées à leurs besoins

**Faiblement raccordés au réseau de distribution, les ménages la ville de Siem Reap développent des stratégies alternatives pour tenter de répondre au mieux à leurs besoins domestiques. Ce sont ces stratégies récemment étudiées dans le cadre d'une thèse qu'il convient de prendre en compte à l'heure où la mise en place d'un nouveau réseau d'eau pour la ville de Siem Reap est envisagée d'ici 2008.**

Située au nord-est du Cambodge, à environ six kilomètres du site archéologique d'Angkor, la ville de Siem Reap s'inscrit dans le berceau de la civilisation khmère, « civilisation de l'eau ». Dans cette ville provinciale dont la population a doublé en dix ans, (elle attient aujourd'hui 100 000 habitants), la demande en eau des ménages n'est pas correctement satisfaite. Alors que le système traditionnel d'apport en eau est menacé par l'urbanisation, le réseau d'eau de la ville, vétuste et spatialement limité, ne peut répondre à cette demande domestique, ni à celle des 400 000 touristes internationaux qui visitent Siem Reap chaque année.

Dans ce contexte, les ménages devront, pour un certain temps encore, continuer à « se débrouiller » pour avoir accès à l'eau domestique et avoir pour cela recours à des *coping strategies*. Pour tenter de comprendre ces pratiques en lien avec l'accès à l'eau, une enquête socio-économique a été réalisée en mars et avril 2005 sur un échantillon de 100 ménages, sélectionnés de façon aléatoire au

sein de quatre quartiers de la ville. Branchés, mal branchés ou non branchés, les ménages rencontrés vivent des situations très diversifiées. La grande majorité d'entre eux utilisent d'abord l'eau du puits, de façon distincte pour l'eau de boisson et les autres usages domestiques. L'eau du réseau vient ensuite.

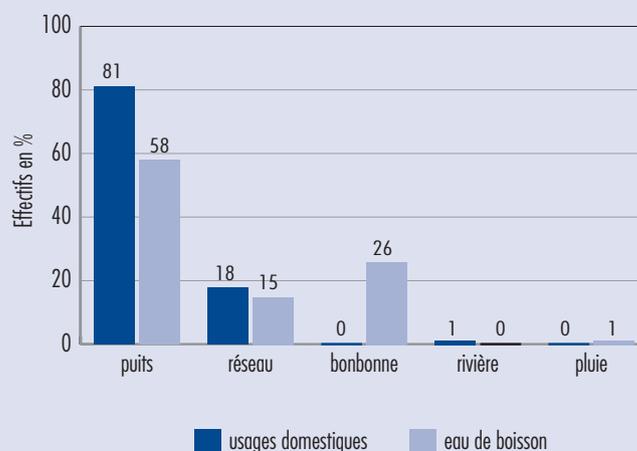
L'eau du puits et du réseau, d'origine souterraine, est chargée en fer dans la région et, pour cette raison, peu satisfaisante pour les ménages ; elle est en outre coûteuse

(en électricité pour le pompage depuis le puits, en raccordement et factures mensuelles pour le réseau).

Face à ces lacunes, les ménages mettent en place nombre de « stratégies compensatoires ». Le traitement de l'eau destinée à la boisson en est une : si 40 % des ménages n'utilisent pas la même source d'eau pour la boisson et les autres usages domestiques, ils sont 59 % à faire bouillir l'eau qu'ils destinent à la boisson. Ce traitement de l'eau de boisson compor-

te souvent un coût (bois de chauffe) et toujours une pénibilité pour les femmes qui réalisent les multiples étapes du traitement. Les plus nantis peuvent se doter d'un filtre à eau ou d'une eau de bonbonne de qualité, mais le coût de l'eau pousse les ménages à recourir à différentes stratégies de pompage ainsi qu'à de multiples sources d'eau : nombreux sont ceux qui valsent entre pompe manuelle et pompe moteur, entre eau du puits et eau du réseau, et qui privilégient l'eau de pluie lorsque la saison le permet.

Principales sources d'approvisionnement en eau domestique



## Un approvisionnement diversifié

La collecte d'eau en dehors du domicile est une autre stratégie à l'œuvre. Nombre de ménages achètent de l'eau du réseau à l'extérieur à un prix bien supérieur que celui payé par les ménages raccordés. Comme ailleurs dans le monde, ce sont finalement les ménages les plus pauvres qui paient l'eau le plus cher. D'autres utilisent l'eau du puits du voisin moyennant quelques services ou



Aurélie Boisselet

## Des solutions possibles pour les populations pauvres

Les stratégies alternatives plus ou moins efficaces des populations non raccordées sont finalement autant de pratiques qui visent à répondre à la première revendication des ménages de la ville de Siem Reap, à savoir une eau de qualité à domicile. Si le réseau d'eau construit avec l'aide de la coopération japonaise peut apporter une réponse à la demande en eau de certains ménages, des solutions doivent également être apportées pour ceux qui ne seront pas connectés en 2008.

Un programme d'accès aux branchements publics tel qu'il a été mis en place par la Régie des eaux de Phnom Penh (subvention de branchements *pro-poor*, étalement du paiement du forfait de raccordement) pourrait permettre un raccordement des ménages plus pauvres vivant dans l'aire desservie par le réseau.

Dans les quartiers qui ne seront pas desservis avant 2010-2015, une politique d'accès aux branchements privés pourrait en outre être menée. Il s'agirait d'encourager la promotion d'initiatives locales par des acteurs privés en partenariat avec la régie des eaux et la municipalité. Cette dernière piste permettrait de développer des réseaux simplifiés dans les quartiers non desservis et ainsi de mettre en place, de manière transitoire, un service à domicile répondant aux attentes des habitants. A destination des ménages les plus vulnérables, peu à même de mettre en place leurs propres stratégies alternatives, des programmes d'accès à des filtres en céramique en lien avec une sensibilisation aux bonnes pratiques liées à l'eau restent nécessaires.

• Aurélie Boisselet

[aurelie\\_boisselet@hotmail.com](mailto:aurelie_boisselet@hotmail.com)

construisent un puits à plusieurs familles pour minimiser les frais ; même les plus nantis ont tendance à s'organiser autour de plusieurs sources d'eau extérieures quand l'eau qu'ils reçoivent à la maison est trop « rouge » : certains remplissent des bouteilles d'eau sur leur lieu de travail, vont prendre leur douche chez un membre de leur famille dans un quartier où l'eau de la nappe est plus claire, etc.

### Les perspectives contrastées du nouveau réseau

Toutes ces pratiques induisent également des stratégies de stockage de l'eau : les seaux issus de la récupération ainsi que les bassines en plastique jouxtent les jarres traditionnelles et font partout partie intégrante du paysage urbain. L'usage de l'eau domestique est en effet majoritairement externe : 30 % des ménages utilisent l'eau directement au point d'eau et 20 % possèdent une arrivée d'eau uniquement extérieure. Ce débordement des pratiques liées à l'eau sur l'espace public est prégnant dans l'organisation des usages au sein des foyers traditionnels khmers : la cuisine constitue une pièce en tant que telle

à l'extérieur de la maison, une cabane de bois enferme souvent les toilettes au fond de la propriété, la douche se prend directement au point d'eau extérieur ou à proximité d'une grande jarre où est stockée l'eau à cet effet, les eaux usées sont jetées devant la maison. La connexion au réseau, et par là l'accès à un moyen d'approvisionnement en eau moderne, n'induit pas pour autant la dissimulation de l'eau et des pratiques domestiques en lien avec celle-ci : pour ne pas salir ou pour ne pas avoir trop chaud, on réalise encore les tâches ménagères à l'extérieur, et la salle d'eau, même construite suivant des normes de plus en plus internationales, reste souvent attenante à la maison.

A la demande des autorités cambodgiennes, conscientes du potentiel touristique de la localité, l'Agence internationale de coopération japonaise (JICA) travaille à la mise en place d'un nouveau réseau d'eau pour la ville de Siem Reap d'ici 2008.

Ce projet semble être un bon moyen d'apporter une réponse aux besoins en eau des ménages, à savoir un service en eau de qualité à domicile. Environ 40 000 personnes, soit 40 % de la population de la ville (pour environ 2 000 personnes connectées aujourd'hui au

vieux réseau datant des années 1930) sont directement concernées par ce projet. Cependant, les zones géographiques couvertes par le projet et les modalités financières pour l'obtention des branchements risquent de se traduire pas des résultats nuancés.

En 2008, au terme de la seconde phase du projet, ce réseau, dont la gestion devrait être confiée à une régie des eaux de la ville, sous tutelle du ministère de l'Industrie des Mines et de l'Énergie (MIME), couvrirait grossièrement le centre-ville et un axe le long duquel les principaux grands hôtels touristiques sont implantés. Au sein de l'aire desservie, les frais de raccordement élevés, estimés à environ 100 dollars US, ne pourront être acquittés par une grande partie de la population (dont le revenu annuel est estimé à moins de 300 dollars US par tête), entraînant leur mise à l'écart. Finalement, il est à craindre que le nouveau réseau d'eau aura en 2008 un impact très différencié sur les ménages, selon leur localisation dans la ville et leur niveau social. La barrière entre les citoyens bénéficiant d'un service d'eau satisfaisant et ceux devant continuer à « se débrouiller » pour disposer d'un service plus ou moins acceptable risque d'être encore accentuée.

Forum du partenariat maroco-français

# Une nouvelle vision de la coopération franco-marocaine

**En janvier 2006 tous les acteurs de la coopération franco-marocaine étaient présents à Skhirate, pour susciter une nouvelle dynamique au partenariat entre les deux pays. Une volonté commune : réduire les cloisonnements, jouer comme laboratoire d'idées, avec un cap affirmé sur un rôle accru de la coopération décentralisée et le renforcement de la démocratie locale.**

Un rendez-vous important était programmé depuis plus d'une année entre la France et le Maroc, afin de conforter une nouvelle dynamique de coopération entre les deux pays. La rencontre s'est finalement tenue en janvier 2006 à Skhirate avec la participation de six cent personnes – dont 250 français comprenant 20 ONG, 26 collectivités locales des deux pays, des opérateurs privés, chambres de commerce, universités et administrations publiques et leurs représentants des deux pays.

En introduction, les divers intervenants des deux pays ont voulu souligner tout l'intérêt de cette nouvelle plate-forme réunissant tous les acteurs de la coopération dans une même instance et pouvant de ce fait réduire les cloisonnements, augmenter les synergies, jouer comme laboratoire d'idées.

Parmi les attentes respectives on pouvait nettement distinguer l'intérêt particulier pour la coopération décentralisée, de territoire à territoire, adossé d'une part à la coopération bilatérale et aux coo-

pérations entre ONG ou entre opérateurs privés d'autre part.

Comme l'a souligné Mme Girardin, ministre de la Coopération française, cette approche en plate-forme de coopération avec le « premier partenaire de la coopération française », semble aussi vouloir constituer une des nouvelles modalités de la coopération au

développement. Celles-ci visent à susciter la plus grande concertation des acteurs agissant entre deux mêmes pays. Le renforcement de la démocratie locale constitue ainsi un des objectifs explicites de cette coopération.

L'existant entre la France et le Maroc est déjà considérable avec plus de 40 partenariats de coopé-

ration décentralisée, dix régions françaises impliquées, des milliers d'étudiants marocains accueillis chaque année en France, un Programme concerté de coopération entre ONG et pouvoirs publics, avec 600 programmes à ce jour, un PAD (projet accompagnement du processus de décentralisation) assorti de moyens financiers, un outil financier spécifique, le FSP (Fonds de solidarité prioritaire)...

La rencontre s'est déroulée autour de quatre ateliers préparés avec un nombre important de panels et tables rondes (cf. encadré ci-contre). L'ensemble de ces ateliers convergeaient vers plusieurs questions clés que les partenaires souhaitaient mettre au centre de leurs préoccupations :

- la gouvernance et de la décentralisation ;
- le territoire et le développement local, urbain et rural ;
- la question du développement économique et de la création de richesses ;
- la question de la formation appropriée à tous les niveaux requis.

## UNE RENCONTRE ORGANISÉE AUTOUR DE QUATRE ATELIERS

Atelier n° 1 : « Développement économique et formation : création et appui aux entreprises, infrastructures, recherche et développement » assuré par l'Assemblée permanente des chambres françaises de commerce et d'industrie et par la Confédération générale des entreprises marocaines.

Atelier n° 2 : « Pour une synergie locale de développement social » assuré conjointement par le programme concerté Maroc, Solidarité laïque, l'Association des départements de France et la Fondation Mohamed VI du Maroc.

Atelier n° 3 : « Politique d'aménagement des territoires » assuré par l'association des régions de France, le conseil régional Champagne Ardenne, la délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et le conseil régional de Mekhès Tafilalet.

Atelier n° 4 : « Politique de la ville et développement urbain : stratégies et équipements » assuré par Citées-Unies-France, et l'Association des maires de France avec l'Association nationale des collectivités locales au Maroc et le conseil communal de Rabat.

La troisième table ronde de l'atelier 4 portait sur l'eau et l'assainissement et la modération a été partagée entre le pS-Eau et l'ONEP. En introduction à cet atelier, Patrice Burger (pS-Eau) a exposé les divers enjeux de l'eau dans le monde, son inégale répartition sur les territoires et entre les hommes, son inégale répartition entre les usagers et les tensions qui en résultent aujourd'hui.

### **Anticiper le « stress hydraulique » des pays méditerranéens**

Les tensions à prévoir dans la région ont focalisé l'attention sur la Méditerranée, où ces aspects sont particulièrement cruciaux et où se concentre une majorité de la population mondiale « pauvre en eau » (moins de 1 000 m<sup>3</sup>/an/hab.) et un croisement prévu des demandes en eau dans le tourisme et l'irrigation. Il a été rappelé que la quadruple caractéristique de l'eau, « donnée symbolique, besoin, droit et bien », nécessitait une prise en compte simultanée de ces aspects et que la gestion de la demande présentait à cet égard un certain nombre d'avantages comparatifs sur la poursuite d'une politique de l'offre.

M. S. Bensaid (ONEP) a ensuite présenté la situation au Maroc au regard des Objectifs du millénaire, démontrant qu'à l'horizon 2025 le Maroc allait entrer dans la zone de stress hydrique avec moins de 500 m<sup>3</sup> d'eau par an et par habitant. Quelques indicateurs, telle l'adduction en eau potable (100 % en zone urbaine, 70 % en zone rurale dont 48 % par borne-fontaine, un taux de couverture de 70 % en assainissement mais seulement 7 % de taux d'épuration) montraient à la fois l'immense effort de ce pays dans la bonne direction et les marges de gains possibles en généralisant une poli-



Patrice Burger



Anne Pérolle

• *Photo du haut.* A la tribune officielle, Mme Girardin, ministre de la Coopération et de la Francophonie.

• *Photo du bas.* Station de lagunage de Figui en cours de construction, aujourd'hui en exploitation.

tique de la gestion de la demande.

Cette politique est basée sur le principe pollueur payeur, la création d'agences de bassin, la recherche de généralisation de l'accès à l'eau en milieu rural sur le principe du « droit à l'eau » et l'adoption de nouvelles techniques d'irrigation ainsi que sur un volet sensibilisation.

L'organisation de l'eau au Maroc a également été présentée dans sa globalité ainsi que le rôle de l'ONEP dans ce dispositif. Enfin la conclusion portait sur quelques pistes pour la coopération et le partenariat maroco-français, à savoir

le renforcement des capacités, l'échange d'expérience, l'échange tripartite entre le Maroc, la France et l'Afrique subsaharienne sur des cas spécifiques.

### **Les enseignements de deux exemples de coopération décentralisée**

#### • Oujda / Aix-en-Provence

Depuis 1998, une convention de partenariat portent ainsi (entre

autres) sur l'aménagement et la gestion d'espaces publics et la coopération entre les régies « eau et assainissement » de Oujda<sup>1</sup> et la régie de la ville d'Aix-en-Provence. Grâce à l'échanges d'expériences et de documents, le travail en équipes a porté sur le mode de gestion, en particulier le diagnostic de réseaux, la gestion de la clientèle, l'assistance au service assainissement, la question du rejet des eaux

<sup>1</sup> RADDEO : régie autonome intercommunale de distribution d'eau et d'électricité d'Oujda

usées et leur épuration, et la relation avec les usagers et autres partenaires de la société civile. L'attention de l'assistance a été portée sur l'importance de la coopération en matière de diagnostic de l'existant et la concertation sur les évolutions possibles, la recherche de méthodes et outils d'aide à la décision, la poursuite du partenariat au-delà des échéances électorales.

#### • Figui / Seine-Saint-Denis

La ville de Figui et le conseil général de Seine-Saint-Denis ont mis en place un partenariat axé sur l'implication des migrants et portant sur un ensemble d'enjeux lié à l'eau et au développement local. En pratique, la question de l'assainissement a été jugée prioritaire à la fois pour cause d'inexistence à Figui d'un réseau d'assainissement au début du projet et le rejet direct des eaux usées dans la nappe. Sont également prévues au programme la participation des populations et la santé publique.

Un accord quadripartite a permis d'associer le SIAAP<sup>2</sup> au financement et à la construction d'un réseau dans trois quartiers de la ville de Figui. Le partage de réflexion sur les modes de gestion a permis des choix sur des bases techniques comparatives, mais aussi sur des bases philosophiques. Par exemple, en matière d'eau potable, les deux collectivités ont fait ensemble le choix du service public de gestion à travers une régie locale. En matière d'assainissement, 25 % des communes marocaines de la région de Figui ont choisi la délégation de service public. La concertation avec la population a été très importante. En résumé, l'apport de la coopération décentralisée a, de l'avis de tous, « permis de se poser les bonnes questions » et d'engager des coo-

pérations sur les solutions retenues, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur les aspects techniques et de suivi. Divers facteurs limitants ont cependant été évoqués, comme la difficulté des transferts de fonds, la lenteur rencontrée pour l'obtention des autorisations administratives, l'asymétrie des moyens techniques accessibles aux partenaires du Nord et du Sud.

En conclusion de cette partie, S. Bensaid a mis en évidence que l'eau est un véritable facteur de développement aussi bien que divers aspects auxquels il faut attacher de l'importance dans ce type de coopération : la souplesse des mécanismes, la mobilisation directe entre partenaires, la stabilité de la volonté politique qui permet de s'inscrire dans la durée, le partage des outils d'aide à la décision.

### Une satisfaction partagée

En conclusion de l'atelier 4 et des trois tables rondes qui le constituaient, Bertrand Gallet, directeur de Cités-Unies-France, a rappelé en plénière plusieurs aspects qui se retrouvaient dans les exemples présentés :

- les migrants sont souvent catalyseurs ;
- le « soft » (les idées, le dialogue, la méthode, la réflexion) sont plus présents et importants que le « hard » (finances, technologie, etc.) ;
- la coopération décentralisée permet une approche globale plutôt qu'une approche sectorielle ;
- la participation des populations est de plus en plus sollicitée par rapport au passé ;

• la planification concertée est facteur de réussite.

Le forum s'est conclu sur une note de satisfaction partagée sur les acquis et la volonté de poursuivre les échanges. Institué en plate-forme permanente à travers le maintien de son comité de pilotage, un nouveau forum se tiendra à Marseille fin 2006 ou en 2007 pour sa deuxième session.

Nul doute que le partenariat franco-marocain, plein de vitalité, confirmera la perception de nombreux observateurs : l'engagement des collectivités locales constitue un fort moteur de relance du processus de Barcelone pour le dialogue euro-méditerranéen.

•  
*Patrice Burger,*  
*pS-Eau (Méditerranée)*  
*Med@pseau.org*

### Réforme du groupe EIER-ETSHER

## 2IE : un Institut de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement pour l'Afrique subsaharienne

**La réforme du groupe EIER-ETSHER vise à une meilleure contribution au développement économique de ses Etats membres aussi bien qu'à la formation d'une future élite d'ingénieurs et de scientifiques africains.**

**L**e Groupe EIER-ETSHER a entamé en 2005 une grande réforme de son mode de fonctionnement et de son offre de formation. Elle s'est fixée des objectifs pour une nouvelle ambition au service de l'Afrique. Ce nouveau cadre stratégique validé par le conseil des ministres des 7 et 8 février 2005, vise à ce que le groupe contribue plus efficacement au développement économique des Etats membres dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et des infrastructures, et accroître son offre de formation et de recherche en améliorant son adaptation aux besoins

du secteur privé et du marché de l'emploi. Ce cadre stratégique engage sur 5 ans une appropriation pédagogique, institutionnelle et financière marquée des Etats membres du groupe des écoles EIER-ETSHER et une ouverture vers de nouveaux Etats membres.

Ce remodelage converge avec le projet de création d'un Institut Africain des Sciences et de la Technologie (IAST) de l'Institution Nelson Mandela pour la Promotion du Savoir et la Progression des Sciences et de la Technologie en Afrique Sub-Saharienne (INM).

Cette initiative est au cœur de l'effort global entrepris pour pro-

mouvoir le développement et la croissance économique du continent africain. La formation, en Afrique et par les africains, de scientifiques de haut niveau et d'ingénieurs, en prise directe avec le secteur privé et les réalités du continent, vise à fournir à l'Afrique sa future élite scientifique et ses futures dirigeants capables d'insuffler un réel dynamisme économique et d'apporter des réponses concrètes aux maux qui affligent l'Afrique subsaharienne.

L'initiative IAST a déjà reçu de nombreux soutiens dont ceux de l'Institut de la Banque mondiale, de la diaspora scientifique africaine,

<sup>2</sup> SIAAP : syndicat intercommunal

de l'Institut indien de technologie de Bombay (ITT-Bombay) ainsi que de l'International Finance Corporation (IFC).

## Une pôle d'excellence de classe mondiale

L'IAST comprendra à terme plusieurs campus d'enseignement supérieur en sciences et technologies, ainsi que des pôles d'excellence satellites de taille plus petite mais fortement spécialisés et situés à des emplacements stratégiques, l'ensemble assurant une couverture intégrale de l'Afrique subsaharienne. Le premier campus de l'IAST verra prochainement le jour à Abuja avec à ses côtés le G2I, l'Institut du golf de Guinée. Le GEE constituera un deuxième pôle d'excellence dans les domaines de l'eau et de l'environnement.

Ainsi, les efforts conjugués de l'Institut Nelson Mandela et du GEE visent à transformer la structure existante à Ouagadougou en un véritable pôle d'excellence de classe mondiale dans les domaines de l'eau et l'environnement par la création d'un Institut d'ingénierie de l'eau et de l'environnement : le 2IE.

Partie intégrante de l'initiative IAST (Institut Africain des Sciences et de la Technologie) de l'Institution Nelson Mandela (INM), le 2IE sera une plateforme internationale de formation et de recherche dans les domaines des infrastructures hydro-agricoles, de l'approvisionnement en eau des populations urbaines et rurales, de l'assainissement et dans les problématiques environnementales liés au développement durable du continent africain.

Tout en bénéficiant largement des infrastructures, du capital humain et de l'expérience du GEE, elle nécessitera une transformation tant quantitative que qualitative de l'existant pour atteindre un niveau d'excellence incontestable sur le

## UN ENSEIGNEMENT CONFORME AU SYSTÈME INTERNATIONAL EN TROIS NIVEAUX

Les objectifs principaux du système LMD (licence / maîtrise / doctorat) sont les suivants :

Etablir un système lisible et comparable de diplômes, fondé sur la distinction de 3 niveaux : licence, master, doctorat.

Développer des diplômes conjoints au niveau international (double diplôme).

Offrir une formation plus complète, plus diversifiée et plus axée sur des métiers, améliorant ainsi l'« employabilité » des jeunes diplômés.

Assurer un suivi pédagogique des étudiants plus poussé et plus axé sur leur projet professionnel.

Mettre en place un système de crédits capitalisables, compensables (ECTS).

Promouvoir une coopération internationale en matière d'évaluation et d'assurance qualité.

Renforcer la mobilité des étudiants et des enseignants et la formation tout au long de la vie.

plan international. Dans le cadre de ce projet, le conseil d'administration du GEE a validé un plan de réforme de l'offre de formation visant à appliquer le système international licence-master-doctorat.

En effet, l'enseignement supérieur au niveau international est en train d'harmoniser sa formation sur trois niveaux. Cette nouvelle organisation maintient un découpage des études en trois cycles mais en change les frontières : le premier cycle (licence) exige désormais trois années d'études au lieu de deux, le deuxième cycle (master) comprenant deux ans d'études (au lieu de trois années post – DEUG en cycle d'ingénieur). Le troisième cycle (doctorat) ne change pas.

Les institutions d'enseignement supérieur sont appelées à restructurer leur offre de formation en fonction de cette nouvelle architecture qui devient une norme internationale. Cette réforme vise une simplification et une lisibilité plus grande des systèmes de formation. A l'intérieur de ces cycles, des différenciations sont possibles. La réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) a été iden-

tifiée par le CAMES comme un élément de convergence, en vu d'un enseignement harmonisé dans l'espace francophone.

## Une formation en modules capitalisables par semestre

L'enjeu de cette réforme est d'aboutir à une présentation globale, par domaine, de l'offre de formation, articulée avec un projet d'établissement, dans le cadre d'une politique contractuelle avec l'étudiant. Dans le cadre de la réforme LMD, un établissement peut inventer plusieurs offres de formation (licence ou master, par exemple) qui lui semblent correspondre au besoin du marché du travail. Cette innovation peut être déstabilisante pour les professionnels de l'enseignement qui ne doivent plus penser en terme de cadre disciplinaire mais en terme de module de formation.

C'est pourquoi, sa mise en œuvre doit respecter un certain nombre de principes :

- une organisation de l'offre de formation sous forme de « parcours types ». Un parcours type est un ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables, s'articulant selon une logique de progression adaptée. Cette notion de parcours induit une part accrue d'individualisation de l'étudiant et permet l'orientation progressive de l'étudiant en fonction de son projet professionnel ou personnel ainsi que la prise en compte de la diversité des publics et de leurs besoins ;
- l'acquisition de compétences transversales, notamment la maîtrise des langues vivantes étrangères, des outils informatiques, d'information et de communication pour favoriser la flexibilité.

La réforme LMD se base sur une organisation des formations en unités d'enseignement et sur un découpage temporel en semestres : la mise en œuvre d'un système de crédits capitalisables et transférables et la mise en place, en cas de mobilité internationale, d'une annexe descriptive au diplôme (dite supplément au diplôme) afin d'assurer la lisibilité des connaissances et des aptitudes acquises.

Un cycle de Licence a ainsi été mis en place à la rentrée 2005, et une offre de masters d'ingénierie et de masters spécialisés est d'ores et déjà disponible pour la rentrée académique 2006. Le GEE compte ouvrir une école doctorale en 2007. Les inscriptions pour 2006-2007 sont déjà ouvertes. •

Pour toute information, se connecter sur : [www.eieretsher.org](http://www.eieretsher.org).

## INFO MULTIMÉDIA

**www.pepam.gouv.sn**

Site du Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM)

Ce portail est un élément clé du cadre unifié des interventions du PEPAM pour que tous les acteurs puissent, dans leur diversité d'interventions, faire connaître leurs initiatives, agir de manière coordonnée et orienter leurs efforts vers l'objectif commun : les objectifs du Millénaire pour l'eau potable et l'assainissement en 2015.

Régulièrement mis à jour, il comprend de nombreux documents officiels, textes réglementaires et outils d'information dont une base de données qui fournit la liste et le descriptif de toutes les opérations actuellement identifiées. Le moteur de recherche qui lui est associé permet d'identifier, pour un niveau de collectivité locale donné (région, commune, communauté rurale), l'ensemble des opérations en cours, le montant des financements, etc. Ainsi, le portail peut aider à mieux assurer la complémentarité opérationnelle des interventions sur une zone donnée.

Il est très facile de déclarer une opération : il suffit pour cela de télécharger le formulaire prévu à cet effet, de le remplir et de le renvoyer par email au gestionnaire du portail. L'opération sera alors mise en ligne. 7 programmes publics et non gouvernementaux sont déjà référencés.

Derniers documents en ligne :

- Manuel des projets d'assainissement en milieu rural
- Manuel des projets d'eau potable en milieu rural
- Lettre de politique sectorielle pour l'hydraulique et l'assainissement en milieu urbain et rural
- Rapport d'avancement trimestriel du PEPAM n° 1 (juin 2006).

- Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM)  
Route des Pères Maristes Hann Cité Fort B  
Villa n° 36 BP 47316 Dakar /Sénégal  
T. +221 859 04 99 • F. +221 832 14 34  
• projeau@sentoo.sn

## INFO PUBLICATION

### Bulletin de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie

L'IRHA et Coopération suisse

L'IRHA publie, avec l'appui de la Coopération suisse, le *bulletin de l'Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie*. Cette lettre électronique diffuse de nombreuses informations sur les expériences et l'actualité institutionnelles pratiques et documentaires de la gestion de l'eau de pluie dans le monde entier. Ce dernier numéro (n° 18) a fait l'objet d'une traduction en français. La plupart des sites et liens références sont cependant en anglais.

IRHA Maison Internationale de l'Environnement  
11 Chemin de Balexert 7-9 CH-1219 Châteline Suisse  
T. +41 22 797 4157 • +41 22 797 4158 • F. +41 22 797 4159  
secreariat@irha-h2o.org • www.irha-h2o.org

### La coopération décentralisée des collectivités françaises dans le domaine de l'eau et l'assainissement AMGVF, mars 2006, 50 pages

A l'occasion de l'organisation du IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, les collectivités locales françaises, à travers leurs associations nationales, ont souhaité réaliser un ouvrage sur leur coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Celui-ci présente plus d'une vingtaine d'expériences (petites villes, villes moyennes, grandes villes, intercommunalités, départements, régions) dans ce secteur de la coopération décentralisée en faveur duquel les collectivités territoriales peuvent mobiliser des fonds provenant de deux secteurs différents : leur budget général (dans le cadre de la loi de 1992) ; le dispositif récemment mis en place, appelé « Oudin-Santini » (loi du 9 février 2005) qui permet d'affecter jusqu'à 1 % du budget eau et assainissement des collectivités, syndicats des eaux et d'assainissement et des agences de l'eau, au financement d'opérations de solidarité.

Document téléchargeable [www.grandesvilles.org/IMG/version.pdf](http://www.grandesvilles.org/IMG/version.pdf)

### L'eau, une responsabilité partagée

Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau.

Le 2<sup>e</sup> Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau fait état d'une crise de gouvernance. Ce rapport, publié tous les trois ans, représente l'évaluation des ressources en eau douce de la planète la plus complète à ce jour. Il a été présenté à la presse, à Mexico, en amont du IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau à Mexico en mars. Cette édition – intitulée « L'eau, une responsabilité partagée » – met l'accent sur l'importance des modalités de gouvernance dans la gestion des ressources mondiales en eau et dans la lutte contre la pauvreté.

- Disponible en ligne pour les médias auprès de Ariane Bailey  
T. +33 1 45 68 16 86, [a.bailey@unesco.org](mailto:a.bailey@unesco.org)

- Ou à commander auprès des éditions UNESCO :  
UNESCO, 7, Place de Fontenoy 75352 PARIS 07 SP France  
T. +33 (0)1 45 68 46 87 • <http://portal.unesco.org>

## INFO PUBLICATIONS

« Services essentiels dans les villes des pays en développement :  
équité d'accès et desserte des ménages à faible revenu »

Guide pour l'évaluation du projet, Marc Vézina, ISTD/pS-Eau, Paris, Juin 2006

Depuis plusieurs années, le thème des services urbains fait l'objet de travaux à l'Institut des sciences et techniques de l'équipement et de l'environnement pour le développement (ISTED) avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et de l'Institut de la gestion déléguée (IGD).

Depuis 1998, l'ISTED anime le groupe de travail « services urbains et développement durable ou comment concilier marché et intérêt général ». En 2004, dans le cadre d'un groupe de travail qui porte sur l'accès aux services essentiels, l'ISTED a engagé, avec l'appui du programme Solidarité eau (pS-Eau), une réflexion sur les conditions d'accès aux services urbains essentiels par les populations démunies des pays du Sud. L'objet de ce travail est d'étudier l'articulation qu'il peut y avoir entre la lutte contre l'exclusion et la gestion des services essentiels.

Ce rapport de synthèse s'appuie sur des études de cas dans plusieurs villes, Rabat-Salé et Casablanca (Maroc), Ouagadougou (Burkina Faso), Bangalore (Inde), Tiquipaya et Colcapirhua (Bolivie) et Belo Horizonte (Brésil), choisies parmi 20 exemples étudiés au Maroc, Brésil, Inde, Bolivie, Pérou, Haïti, Afrique du Sud, Bénin, Colombie, République démocratique du Congo et Mexique par le groupe de travail. Ce groupe est composé des membres suivants : ADEME, AdP, AFD, Burgeap, IDDRI, IGD, ISTD, LATTIS, MAE, MTETM, pS-Eau, Réseau Impact, Suez, Véolia.

- ISTD La Grande Arche, paroi Nord 92055 La Défense cedex  
[www.isted.com/publications](http://www.isted.com/publications)
- Anne Baron, responsable du département communication  
[anne.baron@i-carre.net](mailto:anne.baron@i-carre.net)



## INFO FORMATION

Technicien en eau et assainissement  
de la solidarité internationale

BIOFORCE

Au travers d'une formation spécifique, en langue française, de « Technicien en eau et assainissement de la solidarité internationale » (TESSI), Bioforce forme les personnels capables d'intervenir dans les domaines liés à l'eau, dans de nombreux pays en crise ou en voie de développement.

Au programme : apprentissage technique de l'exploitation de l'eau et acquisition plus générale des méthodes de gestion logistique et administrative d'un projet (500 heures de formation sur une période de 4 mois, de fin février à juin inclus) suivis de 6 mois d'application au sein d'ONG, d'organisations internationales, d'entreprises, pendant lesquels Bioforce assure un suivi de la mise en œuvre du projet professionnel.

Cette formation affiche un excellent taux de placement. La dernière promotion sortie en juin 2005 ne déroge pas à la règle : en mai 2006, 13 des 17 étudiants (soit 81,3 % de la promotion) avaient déjà effectué une ou plusieurs missions ! L'Afrique et l'Asie sont particulièrement demandeurs de leurs compétences où ils occupent principalement des postes de *watsan*, mais aussi de logisticien et de coordinateur logistique.

- Détail de la formation et dossier de candidature :  
[www.bioforce.asso.fr/formation/TESSI/tessi.htm](http://www.bioforce.asso.fr/formation/TESSI/tessi.htm)

Bioforce, 9 rue Aristide Bruant  
69694 Vénissieux Cedex France

## INFO EMPLOI

## L'ONG SOLIDARITÉS RECRUTE

## Un coordinateur de programmes hydrauliques à Bunia et Goma en RDC

## Fonction

- Accompagner les nouveaux expatriés hydrauliciens et apporter un support technique aux équipes de terrain.
- Suivre et contrôler les plannings de réalisation afin d'assurer une bonne exécution des activités en étroite collaboration avec les communautés.
- Mettre en place les outils de suivi et de contrôle des approvisionnements
- Contrôler la qualité des rapports.
- Participer à la capitalisation technique de Solidarités en produisant un document technique à chaque innovation retenue, assurer un transfert efficace de l'information technique entre les différents programmes de manière à propager les bonnes innovations techniques ou d'approche sociale.
- Organiser des sessions de formations du personnel technique.
- Réaliser les évaluations et participer à la veille des besoins humanitaires et des stratégies de réponse des bailleurs de fonds dans le secteur.

## Profil

- Formation hydraulique « eau/ hygiène/assainissement » une formation en santé publique est un plus.
- Expérience dans la mise en œuvre et la gestion de projets eau/hygiène/assainissement dans les PVD en zone rurale comme en zone urbaine, si possible dans la région des grands lacs en zone insécurisée est indispensable afin d'ap-

préhender les possibilités d'opérations (en cours ou en évaluations) en fonction du contexte géopolitique et sécuritaire de la zone.

- Expertise hydraulique avec une expérience en dimensionnement de réseau et de stations.
- Compétences techniques de traitement, bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds.
- Langues : français, anglais minimum souhaitable.
- La connaissance en logiciel de cartographie (MAPinfo) et de dessin (autocad, designer) est un +.

## Statut

- Contrat de salarié expatrié de droit français.
- Salaire selon expérience et profil du candidat.
- Per diem/frais de vie : prise en charge des frais d'hébergement et de déplacements entre le pays d'origine et le lieu de mission.
- Couverture sociale de qualité couvrant frais de santé, rapatriement et une prévoyance accident incluant les risques de guerre.
- Sur la base d'une mission de un an, l'expatrié prendra un break d'une semaine à 3 et 9 mois de mission (avec une participation de 500 dollars versée par Solidarités) ainsi qu'une pause de 15 jours avec retour en France à 6 mois de mission.

Retrouvez l'annonce ou postulez en ligne sur : [www.solidarites.org](http://www.solidarites.org)  
Solidarités • Villa Souchet • 105, avenue Gambetta 75020 Paris

## INFO ACTUALITÉS

## Sommet Africités 4

## A Nairobi au Kenya, du 18 au 23 septembre 2006

Le Sommet Africités 4, c'est-à-dire la quatrième édition des Journées panafricaines du gouvernement local se tiendra à Nairobi, au Kenya, du 18 au 23 septembre 2006. Le thème proposé pour le sommet est : « Construire des coalitions locales en vue de la réalisation effective des Objectifs du Millénaire pour le développement ».

Information et inscription : [www.africités.org](http://www.africités.org)

## La BAfD lance un département Eau et assainissement

La Banque africaine de développement vient de créer un nouveau département consacré aux questions relatives à l'eau et à l'assainissement en Afrique.

Ce département va consolider et renforcer le rôle de la BAfD dans les activités liées au secteur de l'eau. Cette démarche s'inscrit en ligne droite dans les efforts en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Département Eau et Assainissement vient en soutien à un certain nombre d'activités, notamment à l'amélioration des politiques de gestion intégrée des ressources en eau, aux organisations de bassins pour le développement conjoint des ressources partagées, au développement des infrastructures de petite échelle et à l'amélioration des connaissances sur le secteur de l'eau.

Programmes en cours :

- Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) ;
- Facilité africaine de l'eau (FAE).

Pour plus d'informations : [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

## Partenariat ARENE IdF / pS-Eau

## Une exposition pédagogique itinérante sur l'assainissement

Près d'un quart de la population mondiale n'a pas encore accès à un service d'assainissement décent, ce qui se traduit par des problèmes sanitaires majeures. Comment expliquer ce constat, à quelles réalités concrètes et variées correspond-il dans les pays en développement. L'expertise française en matière d'appui dans ce domaine est riche d'enseignements notamment à travers les expériences des acteurs publics et non gouvernementaux. Cette expertise mérite d'être mieux connue par le grand public et partagée par des responsables de collectivités locales françaises qui souhaiteraient s'engager dans des actions de coopération, désormais favorisées par l'adoption de la récente loi Oudin-Santini.

Tel est le sens du partenariat entamé par l'Agence régionale pour l'environnement et les énergies renouvelables d'Ile-de-France (ARENE IDF) et le pS-Eau, dont les missions générales sont similaires et les modes d'interventions complémentaires.

Afin de sensibiliser un public toujours plus large aux questions d'environnement, l'ARENE Ile-de-France et le pS-Eau ont mobilisé un groupe d'experts (notamment du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, de l'AFD, etc.), et créé l'exposition itinérante : « L'assainissement dans les pays en développement, les acteurs français s'engagent ».

Cette exposition, composée de 12 panneaux au format 120 x 90 cm, expose l'état d'urgence de la situation mondiale. Les 3 premiers panneaux dressent la situation et les enjeux de l'assainissement dans les pays en développement ; 3 autres panneaux présentent, de façon simple, les différentes techniques d'assainissement utilisées ; 2 exposent la problématique du financement de ce service et les nouveaux moyens d'intervention des acteurs français ; 4 autres enfin traitent de cas concrets d'actions de coopération d'acteurs franciliens en partenariat avec des municipalités et agences techniques de pays du Sud.

Prêtée gracieusement aux collectivités territoriales, aux structures d'éducation à l'environnement, aux associations, etc., l'exposition est consultable en ligne : [www.areneidf.org/coopération/solidariteeau.html](http://www.areneidf.org/coopération/solidariteeau.html)

Information et réservation pour emprunt en région Ile-de-France : [h.sanchez@areneidf.org](mailto:h.sanchez@areneidf.org) (T. 01 53 85 61 70)

Pour les autres zones : [aubourg@pseau.org](mailto:aubourg@pseau.org) (T. 01 53 34 91 23)



### Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier  
 tél. : 33 (0)1 53 34 91 20  
 fax : 33 (0)1 53 34 91 21  
 e.mail : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
 internet : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

### La lettre du pS-Eau n° 51

Responsable de la publication :  
 Pierre-Marie Grondin

Rédacteur en chef :  
 Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :

Guillaume Aubourg  
 Aurélie Boisselet  
 Christophe Brossé  
 Patrice Burger  
 Pierre-Marie Grondin  
 Christophe Le Jallé  
 Sarah Mackenzie  
 Amadou Hama Maïga  
 Anne Pérolle  
 Michel Taquet

Conception graphique,  
 réalisation : Solange Münzer

Impression : Dumas Titoulet